



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS DE PROMULGATION
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE STANSTEAD**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hughes Ménard, greffier-trésorier de la Ville de Stanstead à l'effet :

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026 la version finale du règlement N° 2026-03 Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux de la Ville de Stanstead.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 13 mai 2026

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Hughes Ménard, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 13^e jour du mois de mai 2026.

ET J'AI SIGNÉ :

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier